

N° 92

JOURNAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

---

SÉANCE DU JEUDI 13 FÉVRIER 1969

---

*Deux heures de l'après-midi*

PRIÈRE

M. Laflamme, du comité permanent des privilèges et élections, présente le troisième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Conformément à l'ordre de renvoi du mardi 10 décembre 1968, le Comité est saisi du deuxième rapport du Comité permanent des transports et des communications afin de déterminer pour quelle raison une certaine résolution adoptée par le Comité a été omise du rapport présenté à la Chambre le 3 décembre 1968.

Comme cette question a fait l'objet d'une question de privilège à la Chambre et que le Président a jugé, qu'à première vue, la question était bien fondée, il appartient au Comité de décider:

1. s'il y a bien ici une question de privilège, et,
2. pour quelle raison la résolution susmentionnée a été omise du rapport.

Au cours de ses quatre séances, le Comité a entendu les témoins suivants:

M. Antonio Plouffe, chef de la Direction des comités et de la législation privée.

M. Robert Normand, secrétaire du Comité permanent des transports et des communications.

M. Gustave Blouin, député, ancien président du Comité permanent des transports et des communications.

M<sup>e</sup> Maurice Ollivier, légiste et conseiller parlementaire.

Le Comité fait rapport que la raison pour laquelle la résolution a été omise est qu'il n'y a jamais eu de proposition ni de consensus à l'effet que ladite résolution adoptée par le Comité permanent des transports et des communications soit insérée dans le deuxième rapport.